

Image not found or type unknown



contravention pour stationnement tres genant

Par **Sémione**, le **22/02/2019** à **18:23**

Bonjour,

j'ai reçu un avis de contravention: stationnement très gênant d'un véhicule motorisé sur un trottoir

Lieu: rue de l'esperance, st martin des champs - 29

Or c'est route de l'esperance, la rue de l'esperance n'existant pas, est ce que cela peut amener à la nullité de cette contravention par une simple contestation ?

merci de votre réponse

Cordialement

Par **janus2fr**, le **22/02/2019** à **18:38**

Bonjour,

C'est une simple erreur de plume, le lieu reste facilement identifiable, rue, route...